

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2025, il est procédé à une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques littoraux (PPRL) des communes d'Agon-Coutainville, Blainville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer, Geffosses, Pirou, Créances, Lessay, Saint-Germain-sur-Ay et Bretteville-sur-Ay.

L'enquête publique d'une durée de 35 jours consécutifs sera ouverte du mercredi 26 novembre 2025 (heure d'ouverture à 9h00) au mardi 30 décembre 2025 inclus (heure de clôture à 16h45). Elle se déroulera sur les communes d'Agon-Coutainville, Blainville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer, Geffosses, Pirou, Créances, Lessay, Saint-Germain-sur-Ay et Bretteville-sur-Ay.

Le responsable du projet est le préfet de la Manche. Des informations sur le projet peuvent être sollicitées auprès de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) – M. Pierre-Henri BAZIN - responsable de l'unité risques et soutien de crise – par téléphone au 02.33.06.39.03 ou par mail : ddtm-setris-risc@manche.gouv.fr

Les informations relatives à la procédure administrative peuvent être demandées auprès du préfet de la Manche (service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et de la concertation publique).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès du préfet de la Manche (bureau de l'environnement et de la concertation publique) et, à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- 1) **sur support papier**, dans les mairies indiquées ci-dessous aux jours et heures habituels d'ouverture au public (à titre indicatif) :
- Mairie d'Agon-Coutainville (siège de l'enquête) : du lundi au vendredi : de 09h00 à 12h15 et de 13h45 à 16h45 ;

- Mairie de Blainville-sur-Mer : du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00 ;

- Mairie de Gouville-sur-Mer : du lundi au vendredi : de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00 et le samedi : de 10h00 à 12h00 ;

- Mairie de Geffosses : le mardi : de 10h30 à 12h00 et le vendredi : de 10h30 à 12h00 ;

- Mairie de Pirou : le lundi : de 08h30 à 12h30, le mardi : de 08h30 à 12h30 de 13h30 à 16h30, le mercredi : de 08h30 à 12h00 et du jeudi au vendredi : de 08h30 à 12h30 de 13h30 à 16h30 ;

- Mairie de Créances : du lundi au jeudi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30 et le vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 17h00 ;

- Mairie de Lessay : le lundi : de 15h00 à 17h00, du mardi au mercredi : de 09h00 à 12h30 de 15h00 à 17h00, le jeudi : de 09h00 à 12h30 et le vendredi : de 09h00 à 12h30 de 15h00 à 17h00, le samedi : de 09h00 à 12h00 ;

- Mairie de Saint-Germain-sur-Ay : le lundi : de 15h30 à 17h30, le mercredi : de 10h00 à 12h00 et le vendredi : de 15h30 à 17h30 ;

- Mairie de Bretteville-sur-Ay : le mardi : de 16h00 à 18h00 et le vendredi : de 10h00 à 12h00.

2) **sur un poste informatique**, mis à la disposition du public à la préfecture de la Manche à Saint-Lô, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (bureau de l'environnement et de la concertation publique), sur rendez-vous préalable au 02.33.75.47.80 ;

3) **sur le site du registre dématérialisé**, à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/pprl-agon-coutainville>

Le tribunal administratif de CAEN a désigné Michel RAIMBEAULT, ingénieur des techniques agricoles en retraite, pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur qui se tiendra à la disposition du public pour recevoir toutes observations et propositions sur le projet, aux lieux, dates et heures mentionnées ci-dessous :

Dates	Horaires	Lieux
Le Lundi 1 ^{er} décembre 2025	09h15 à 12h15	Mairie d'Agon-Coutainville
Le Lundi 1 ^{er} décembre 2025	14h00 à 17h00	Mairie de Créances
Le Vendredi 5 décembre 2025	10h00 à 12h00	Mairie de Bretteville-sur-Ay
Le Vendredi 5 décembre 2025	13h30 à 16h30	Mairie de Pirou
Le Lundi 8 décembre 2025	15h30 à 17h30	Mairie de Saint-Germain-sur-Ay
Le Mardi 9 décembre 2025	09h00 à 12h00	Gouville-sur-Mer
Le Mardi 9 décembre 2025	16h00 à 18h00	Mairie de Bretteville-sur-Ay
Le Vendredi 12 décembre 2025	09h30 à 12h30	Mairie de Geffosses

Dates	Horaires	Lieux
Le Mardi 16 décembre 2025	09h00 à 12h00	Mairie de Blainville-sur-Mer
Le Mardi 16 décembre 2025	13h30 à 16h30	Mairie de Pirou
Le Jeudi 18 décembre 2025	09h30 à 12h30	Mairie de Lessay
Le Jeudi 18 décembre 2025	15h00 à 17h00	Gouville-sur-Mer
Le Lundi 29 décembre 2025	09h00 à 12h00	Mairie de Blainville-sur-Mer
Le Lundi 29 décembre 2025	15h30 à 17h30	Mairie de Saint-Germain-sur-Ay
Le Mardi 30 décembre 2025	13h45 à 16h45	Mairie d'Agon-Coutainville

Ces observations pourront également être :

- **consignées par écrit**, sur le registre prévu à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies ;
- **adressées par voie postale**, sous pli cacheté, à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie d'Agon-Coutainville (2 avenue Louis-Perier) ;
- **adressées par voie électronique**, sur un registre dématérialisé, sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/pprl-agon-coutainville>
- **adressées par courrier électronique**, à l'adresse suivante : pprl-agon-coutainville@registredemat.fr

Toutes les observations et propositions du public, transmises par voie postale et celles consignées dans les registres papier tenus à la disposition du public dans les mairies seront consultables, dans les meilleurs délais, à la mairie de Saint-Pair-sur-Mer pendant toute la durée de l'enquête. Toutes les observations et propositions du public, transmises par courrier électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/pprl-agon-coutainville>

Copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête dans les mairies de Carolles, Jullouville, Saint-Pair-sur-Mer et Granville et à la préfecture de la Manche (bureau de l'environnement et de la concertation publique), sur le site internet des services de l'État dans la Manche <http://www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis> ainsi que sur le site internet de l'enquête publique : <https://www.registredemat.fr/pprl-agon-coutainville>

La décision d'approbation ou de refus d'approbation du plan de prévention des risques littoraux des communes d'Agon-Coutainville, Blainville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer, Geffosses, Pirou, Créances, Lessay, Saint-Germain-sur-Ay et Bretteville-sur-Ay, sera prise par arrêté du préfet de la Manche.

Pour le Préfet,
La Cheffe de service



Véronique NAËL